

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°30-2026
du 05 juin 2026
Portant permission de stationnement pour un déménagement

Le maire de la commune de Vallenay,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande de la société TESSIOT DEMENAGEMENT sise 3 enclos des Bénédictins 18000 BOURGES pour un déménagement au 1 place des Marronniers à Vallenay en occupant temporairement le domaine public.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant le déménagement.

ARRETE :

Article 1er : Le 16 juin 2026, la société TESSIOT DEMENAGEMENT est autorisée à stationner – avec un camion au 1 place des Marronniers pour procéder au déménagement de sa cliente.

Article 2 : Ce stationnement nécessitera les dispositions suivantes :
Un passage sera laissé libre pour la circulation des piétons.
Ce passage devra être sécurisé afin de protéger les piétons de tout accident.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La société TESSIOT DEMENAGEMENT occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

Article 5 : La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 05 juin 2026

Le Maire,
Marina DUPUY

